AR PREFECTURE

016-200072023-20190523-20190523_07-DE

Regu le 07/06/2019

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Mai 2019 Délibération n°20190523 07

Nombre de conseillers

En exercice : 74 Présents : 49 Absents : 25

dont suppléés : 2dont représentés : 7

Votants: 58

dont « pour »: 58dont « contre »: 0dont abstention : 0

OBJET : REGLEMENT COMMUNAUTAIRE D'AIDES AUX ENTREPRISES « COUP DE POUCE CŒUR DE CHARENTE »

Le jeudi 23 Mai 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de BARBEZIERES.

Présents: CAILLAUD Nadia — AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique — COMBAUD Alain — GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy — BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian — VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia — ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André — CAMY Bruno - POTEL Maryse — LOTTE Michel — SEVRIT Raymond — GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés:

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno VIGIER Jean-Pierre représenté par son suppléant DUCOURET Jean-Jacques

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à SOULET Marilys)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)
GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à PELLETIER Dominique)
COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)
LIOT Gérard - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - KAUD Pascal - BOURIN Michel

<u>Absents non excusés</u>: CRINE Jean-Jacques - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - BERTHAULT Patrick - BEAU Nathalie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

AR PREFECTURE

016-200072023-20190523-20190523_07-DE

Regu le 07/06/2019

Objet : règlement communautaire d'aides aux entreprises « COUP DE POUCE CŒUR DE CHARENTE »

Vu le règlement de minimis n°1407/2013,

Vu l'article L1511-2 du CGCT,

Vu la délibération n°20181025_06 en date du 25 octobre 2018 approuvant le diagnostic socioéconomique du territoire,

Vu la délibération n°20181220_05 en date du 20 décembre 2018 validant les orientations économiques définies dans le cadre de la convention SRDEII,

Vu la décision de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1^{er} avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la communauté de communes Cœur de Charente,

Vu les orientations retenues par la Commission économique en date du 6 mai 2019,

M. le Vice-Président précise qu'il est désormais possible pour la Communauté de Communes de mettre en place un système d'aides aux entreprises.

M. le Vice-Président donne lecture du règlement des aides communautaires aux entreprises, tel que défini lors de la Commission économique du 6 mai 2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

 APPROUVE le règlement d'aides aux entreprises « COUP DE POUCE CŒUR DE CHARENTE », ci-joint en annexe.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

> > Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

